



Du nouveau pour nos licenciés !

*Certificat médical, licences, centenaire...
beaucoup de nouveautés pour notre avenir.
Essayons de clarifier.*

Fin du certificat médical de non contre-indication (CMNCI)

La loi sur le sport permet désormais aux fédérations de décider de la présentation ou non d'un certificat médical pour la prise de licence (CMNCI).

Une modification qui est due au fait notamment qu'il est difficile actuellement d'obtenir des rendez-vous médicaux et que cela entraîne un surcroît de travail pour les médecins. Mais c'est aussi un souhait du Ministère qui veut ouvrir au maximum la pratique sportive.

Ce sont deux points qui ont amené de nombreuses fédérations à ne plus

exiger le CMNCI. Qu'en est-il pour notre Fédération ?

Le comité directeur a décidé que la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport ne sera plus obligatoire pour obtenir une licence à la Fédération française de cyclotourisme et ce dès la nouvelle saison.

Dorénavant, il suffira d'attester avoir répondu au nouveau questionnaire de santé mis en place par la commission nationale Sport-Santé de la Fédération. Mais attention, la non-obligation du

CMNCI ne doit pas nous inciter à nous lancer dans une activité soutenue sans précaution. Le nouveau questionnaire élaboré par la commission nationale Sport-Santé, plus consistant que le précédent, demandera à être pris très au sérieux. Le médecin fédéral donnera toutes les informations utiles dans les mois à venir.

Pour les mineurs, la règle reste identique aux années précédentes : l'obtention de la licence fédérale est conditionnée au remplissage du questionnaire de santé spécial Jeunes.

Du changement pour les licences

La suppression du CMNCI (cf. texte ci-avant) va entraîner un changement pour nos licences. En effet, les trois licences existantes à savoir « Vélo Balade », « Vélo Rando » et « Vélo Sport » deviennent caduques et seront remplacées par une seule et unique licence fédérale.

À noter que les tarifs de la licence resteront en 2024 les mêmes qu'en 2023. À la suite de ces changements, des évolutions concernant l'accès aux randonnées cyclosporives d'une part et les options d'assurances d'autre part sont possibles. Nous vous tiendrons informés dès que possible.



Ensemble à vélo 2024

- Les structures et les adhérents ont reçu la première lettre d'information sur l'événement avec le bloc-marque de la manifestation prévue le 2 juin 2024. Le lieu précis de la manifestation sera communiqué prochainement. Nous vous tiendrons informé.

- Le visuel des maillots a été choisi et des essayages seront possibles lors de la Semaine fédérale 2023 de Pont-à-Mousson.
- Une adresse ensembleavelo@ffvelo.fr est désormais disponible pour toutes vos questions.



Brevets et règlements Des mises à jour

- **Longue distance** : les amateurs de longue distance ne sont pas oubliés. La réalisation d'un 200 chaque mois, durant douze mois consécutifs, permettra d'obtenir un « dodécaudax ».
- **Le brevet de cyclocamping** a été remis à jour.

- **Le règlement du prix photo-littéraire « Souvenir Pierre-Roques »** a été légèrement modifié. Tous les envois devront désormais se faire directement au siège de la Fédération française de cyclotourisme à Ivry-sur-Seine (94), à l'attention du service revue.

Le centenaire de la Fédération

Les préparatifs pour le centenaire de la Fédération avancent :

- Le timbre « Centenaire de la Fédération » sera mis en vente à Pont-à-Mousson lors de la Semaine fédérale 2023 et ce dès le vendredi 21 juillet avec cachet premier jour et disponible durant toute la durée de l'événement.
- À l'automne 2023, le bloc marque du centenaire sera dévoilé et communiqué à l'ensemble des structures ; son utilisation sur nos documents se prolongera jusqu'en décembre 2024.
- Lors de l'Assemblée générale 2023 à Troyes, un dîner avec animation sera proposé le samedi soir ; les modalités seront communiquées avec le bulletin d'inscription.
- L'année 2024 sera également le centenaire de Pâques-en-Provence. La concentration aura lieu à Pernes-les-Fontaines (Vaucluse), ville natale de Vélocio. Une médaille spécifique sera éditée à cet effet.
- Les amateurs de brevets touristiques seront choyés : six brevets réalisés dans l'année permettront d'obtenir un « brevet du centenaire ».

Sur votre agenda

Deux grandes manifestations inscrites au calendrier fédéral ont obtenu un accord de principe. Les dossiers doivent être prochainement finalisés :

- **En 2025**, un Pâques-en-Périgord sera organisé à Ribérac.
- **En 2026**, la Semaine fédérale internationale de cyclotourisme se déroulera en Mayenne, à Château-Gontier-sur-Mayenne.

